

LA REFERENCE EN MATIERE DE CONSEIL EN PLACEMENT ET EN GESTION DE PATRIMOINE

Depuis 1989, CAPLIF assure un service personnalisé en fonction des stratégies et des objectifs définis par chacun.

- L'assurance vie,
- L'immobilier,
- La défiscalisation,
- La bourse,
- Les produits financiers,
- La retraite,
- La transmission successorale,
- Les placements en devises,
- Les SCI et SCPI,
- Prévoyance



ADRESSE :

59, Promenade Roger Laroque
Anse Vata
BP 3852
98846 Nouméa Cedex

**Plus de 3000 personnes nous font
déjà confiance... Pourquoi pas vous?**

Contactez nous

Horaires d'ouverture:

Lundi au vendredi

8:00/12:00 – 13:30/17:30 (vendredi 16:30)

Tel. : 28 30 00 **E-mail :** caplif@caplif.nc

Site Internet : www.caplif.nc



CAPLIF

PLACEMENT – EPARGNE – SCPI – RETRAITE
DÉVELOPPEZ VOTRE PATRIMOINE

CABINET DE PLACEMENTS ET D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS



DES SOLUTIONS POUR TOUS !

NOS PARTENAIRES



Liste non exhaustive

COMMENT FINANCER LES ETUDES DE VOS ENFANTS

Vétérinaire, astronaute, ...quel métier pour vos enfants? Les études supérieures des enfants représentent un budget important pour les parents.

Une licence à Montpellier coûte **4 400 000 CFP** (hors billet d'avion). Le coût des études ne doit pas être un frein aux aspirations de vos enfants.



Exemples de **bourses d'études** en fonction des durées d'épargne (hypothèse de revalorisation à 3,5 % net sur le montant investi)

Durée d'épargne	EPARGNE MENSUELLE INVESTIE	Bourse constituée aux 18 ans de l'enfant*
10 ANS	40 000 CFP	5 737 263 CFP
15 ANS	30 000 CPF	7 077 446 CFP
18 ANS	20 000 CFP	5 990 813 CFP

COMMENT PAYER MOINS D'IMPÔTS



Avec l'**assurance vie** déduisez jusqu'à **275 000 CFP* par an** de vos revenus imposables.

*Gain fiscal jusqu'à 110 000 F CFP pour la tranche d'imposition à 40%.

Avec les **contrats retraite** déduisez jusqu'à **3 540 000 F CFP** par an** de vos revenus imposables

** montant maximum déductible = 10 fois le plafond CAFAT

Avec la loi de **défiscalisation locale**, bénéficiez d'une **réduction** d'impôts pouvant atteindre **1 800 000 CFP*** par an pendant 6 ans.**

***l' investissement maximum portant à réduction est de 36 M CFP

Ces avantages fiscaux sont cumulables

COMMENT PROFITER PLEINEMENT DE VOTRE RETRAITE

En investissant dans les SCPI. vous percevez des revenus réguliers (mensuels ou trimestriels) tout en préservant le capital investi.

En vous constituant un capital retraite grâce au contrat d'assurance vie. Votre capital est disponible à tout moment et peut être utilisé au gré de vos besoins ou de vos envies.

En souscrivant le plus tôt possible un contrat retraite. Le capital constitué vous sera reversé sous forme de rente viagère avec la possibilité de réversion à votre conjoint en cas de décès.

